

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 90.278.824, un actif net de D : 75.025.553 et un bénéfice de la période de D : 1.146.442.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités représentent au 31 Mars 2021, 21,92% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de la période, 7,65% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 avril 2021

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>70 318 869</u>	<u>92 961 043</u>	<u>66 201 045</u>
Obligations et valeurs assimilées		64 581 785	79 668 818	62 051 489
Titres OPCVM		5 737 084	13 292 225	4 149 556
Placements monétaires et disponibilités		<u>19 894 020</u>	<u>6 687 326</u>	<u>19 735 306</u>
Placements monétaires	5	100 458	-	4 806 655
Disponibilités		19 793 562	6 687 326	14 928 651
Créances d'exploitation	6	<u>65 935</u>	<u>195 301</u>	<u>30 526</u>
TOTAL ACTIF		<u>90 278 824</u>	<u>99 843 670</u>	<u>85 966 877</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	238 176	225 187	219 084
Autres créditeurs divers	8	15 015 095	17 934	117 606
TOTAL PASSIF		<u>15 253 271</u>	<u>243 121</u>	<u>336 690</u>
ACTIF NET				
Capital	9	71 471 881	94 679 211	82 328 152
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieures		2 862 762	4 025 728	95
Sommes distribuables de l'exercice en cours		690 910	895 610	3 301 940
ACTIF NET		<u>75 025 553</u>	<u>99 600 549</u>	<u>85 630 187</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>90 278 824</u>	<u>99 843 670</u>	<u>85 966 877</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	10	789 208	1 092 725	4 155 193
Revenus des obligations et valeurs assimilées		789 208	1 092 725	4 011 760
Revenus des titres OPCVM		-	-	143 433
Revenus des placements monétaires	11	26 406	77 426	133 805
Revenus des prises en pension		475 981	-	570 908
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 291 595	1 170 151	4 859 906
Charges de gestion des placements	12	(238 773)	(225 787)	(890 730)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 052 822	944 364	3 969 176
Autres charges	13	(43 267)	(25 505)	(105 857)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 009 555	918 859	3 863 319
Régularisation du résultat d'exploitation		(318 645)	(23 249)	(561 379)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		690 910	895 610	3 301 940
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		318 645	23 249	561 379
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		57 023	118 999	73 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		79 864	(45 328)	136 670
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 146 442	992 530	4 073 828

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 146 442	992 530	4 073 828
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	1 009 555	918 859	3 863 319
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	57 023	118 999	73 839
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	79 864	(45 328)	136 670
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(3 796 848)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(11 751 076)	51 263	(13 203 549)
Souscriptions			
- Capital	98 237 533	52 026 274	220 988 653
- Régularisation des sommes non distribuables	49 314	19 617	107 455
- Régularisation des sommes distribuables	4 236 461	2 419 713	8 061 518
Rachats			
- Capital	(109 189 758)	(51 953 091)	(233 374 665)
- Régularisation des sommes non distribuables	(90 247)	(21 402)	(137 942)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 994 379)	(2 439 848)	(8 848 568)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(10 604 634)	1 043 793	(12 926 569)
ACTIF NET			
En début de période	85 630 187	98 556 756	98 556 756
En fin de période	75 025 553	99 600 549	85 630 187
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	808 201	930 059	930 059
En fin de période	700 685	930 779	808 201
VALEUR LIQUIDATIVE	107,075	107,008	105,952
TAUX DE RENDEMENT	1,06%	0,98%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » dispose de la ligne de BTA 10 ans 8% NOV 2030 évalué selon la courbe des taux.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 mars 2021.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 70.318.869 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		62 066 808	64 581 785	86,08%
Obligation de sociétés		25 991 514	26 752 279	35,66%
AB SUB 2008-01 A	20 000	399 860	417 812	0,56%
AB SUB 2008-01 A	15 000	299 895	313 359	0,42%
AB SUB 2008-01 B	20 000	800 000	838 654	1,12%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	266 420	272 252	0,36%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	799 435	822 305	1,10%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	798 990	821 860	1,10%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	2 665 139	2 754 798	3,67%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	333 143	344 351	0,46%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	250 000	256 260	0,34%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	250 000	257 460	0,34%
AB SUB 2012 TF 6.25%	3 500	70 000	71 879	0,10%
AB SUB 2012 TF 6.25%	8 500	170 000	174 563	0,23%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	2 000	40 000	41 302	0,06%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	400 000	408 493	0,54%

AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	200 000	204 248	0,27%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	200 000	210 900	0,28%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	199 996	210 896	0,28%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	562 500	592 188	0,79%
ATB SUB 2009 B1	5 000	200 000	207 896	0,28%
ATB SUB 2009 B2	10 000	599 905	624 425	0,83%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	100 000	105 108	0,14%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	100 000	105 108	0,14%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	200 000	201 188	0,27%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	200 000	201 188	0,27%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	100 000	100 280	0,13%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	50 000	50 140	0,07%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	300 000	300 872	0,40%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	150 000	150 436	0,20%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	200 000	201 008	0,27%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	70 000	73 382	0,10%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	50 000	50 816	0,07%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	50 000	52 064	0,07%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	150 000	156 396	0,21%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	7 000	280 000	293 849	0,39%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	20 000	800 000	839 568	1,12%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	300 056	316 112	0,42%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	800 000	840 224	1,12%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	825 000	845 737	1,13%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	330 000	332 304	0,44%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 100 000	1 107 680	1,48%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	275 000	276 920	0,37%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	140 000	147 364	0,20%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	80 000	80 592	0,11%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	60 000	60 444	0,08%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	120 000	125 556	0,17%
HL 2014/1 7.8% B TF	20 000	400 000	410 458	0,55%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	4 000	4 231	0,01%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	30 000	30 258	0,04%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	200 000	208 888	0,28%
HL 2017-2 7.85% B TF	28 500	2 280 000	2 383 948	3,18%
HL 2017-3 8% A TF	326	12 518	12 690	0,02%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	100 000	102 204	0,14%
HL SUB2021-1 A TF 10.% 5 ANS	15 000	1 500 000	1 511 184	2,01%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	600 000	628 392	0,84%
STB 2008/2	40 000	1 000 000	1 005 984	1,34%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	400 000	422 088	0,56%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	200 000	200 952	0,27%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	50 000	50 258	0,07%

TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	150 000	150 800	0,20%
TLF 2021-01 TF 9.7% 5 ANS -	15 000	1 500 000	1 509 567	2,01%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	825 000	849 840	1,13%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	404 657	410 300	0,55%
Emprunts national		500 000	519 832	0,69%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	500 000	519 832	0,69%
Bons du trésor assimilables		35 575 294	37 309 674	49,73%
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 734 801	7,64%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 910 483	23 444 456	31,25%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	1 948 847	2,60%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	5 043 496	6,72%
BTA 10 ANS 8% NOV 2030	1 220	1 112 030	1 138 074	1,52%
Titres OPCVM		5 517 527	5 737 084	7,65%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 112 514	2,82%
FINA O SICAV	489	50 051	56 545	0,08%
GO SICAV	2 923	300 087	351 780	0,47%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	146 924	0,20%
SANADET SICAV	1 297	142 315	143 401	0,19%
UGFS BONDS FUNDS	77 058	797 402	904 353	1,21%
FIDELITY SICAV PLUS	17 050	2 018 913	2 021 567	2,69%
TOTAL		67 584 335	70 318 869	93,73%
Pourcentage par rapport au total actifs				77,89%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 100.458 se détaillant comme suit :

		Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% actif net
Comptes à terme		100 000	100 458	0,13%
Placement BTL au 21/02/2022 (au taux fixe 6,15%)	360 jours	100 000	100 458	0,13%
TOTAL		100 000	100 458	0,13%
Pourcentage par rapport au total des actifs				0,11%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D : 65.935, contre un solde de D : 195.301, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	24 571	26 775	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	25 000	13 000	25 000
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	-	150 000	-
Charges payées d'avance (**)	10 838	-	-
Autres débiteurs	5 526	5 526	5 526
Total	65 935	195 301	30 526

(*) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne. Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(**) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées réalisées avant le 19 février 2021, calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021 qui seront étalées jusqu'au 30/09/2021

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2021 à D : 238.176, contre D : 225.187, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	238 176	225 187	219 084
Total	238 176	225 187	219 084

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D : 15.015.095, contre D : 17.934, au 31/03/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	9 359	8 625	7 990
Retenue à la source	-	-	1 992
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	15 005 736	9 309	107 624
Total	<u>15 015 095</u>	<u>17 934</u>	<u>117 606</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	82 328 152
Nombre de titres	808 201
Nombre d'actionnaires	1 934

Souscriptions réalisées

Montant	98 237 533
Nombre de titres émis	964 380
Nombre d'actionnaires nouveaux	82

Rachats effectués

Montant	(109 189 758)
Nombre de titres rachetés	(1 071 896)
Nombre d'actionnaires sortants	(121)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 023
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 864
Régularisation des sommes non distribuables	(40 933)

Capital au 31-03-2021

Montant	71 471 881
Nombre de titres	700 685
Nombre d'actionnaires	1 895

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2021 à D : 789.208, contre D : 1.092.725 pour la même période de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations</u>	<u>341 390</u>	<u>656 164</u>	<u>2 201 324</u>
- Intérêts	341 390	656 164	2 201 324
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>447 818</u>	<u>436 561</u>	<u>1 810 436</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	447 818	436 561	1 810 436
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	-	<u>143 433</u>
- Dividendes	-	-	143 433
TOTAL	789 208	1 092 725	4 155 193

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2021 à D : 26.406, contre D : 77.426 pour la même période de l'exercice 2020, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des comptes à terme	458	-	-
Intérêts des dépôts à vue	25 948	14 982	71 361
Intérêts des certificats de dépôt	-	62 444	62 444
TOTAL	26 406	77 426	133 805

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 238.773, contre D : 225.787 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2020, et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Rémunération de gestionnaire	238 773	225 787	890 730
TOTAL	238 773	225 787	890 730

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 43.267, contre D : 25.505, pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Redevance du CMF	26 753	25 298	99 802
Services bancaires et assimilés	1 200	207	5 845
Commissions sur pensions livrées (*)	15 114	-	-
Autres	200	-	210
TOTAL	43 267	25 505	105 857

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/-2021 du 11 janvier 2021

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.